



e-prescription

Les nouvelles règles d'application
depuis 01/11/2019

Prolongation de la période d'adaptation des logiciels (y compris Paris) au 01/10/2020

Vers la dématérialisation

1. Objectif : A terme, permettre au patient d'aller chercher leur.s médicament.s sans preuve de prescription en pharmacie et meilleur suivi thérapeutique (vue claire et à jour de la médication en cours et de leur historique)
 - Étape intermédiaire : preuve de prescription sur papier avec code RID
2. Prescription pour tous les médicaments
 - Sauf bandages et items de cette catégorie
3. Sécurité : prescription à usage unique et traçable

Validité

1. Durée par défaut = 3 mois
2. Adaptabilité du délai de 1 jour à 1 an
3. Validité de la prescription = validité du remboursement

Exceptions

Pas d'obligation électronique pour

1. Prescripteur âgé de **64** ans au 01/01/2020
2. Prescription réalisée en dehors du cabinet
3. Force majeure :
 - panne des systèmes
 - Pas de numéro de registre national (Niss ou de numero Bis)

Lien vers le site de l'Inami

- Informations relatives au document papier
- Explications sur les circonstances pour les utiliser

Inami – adaptation des règles (suite aux mesures liées au Covid 19)

Prolongation de la période d'adaptation des logiciels (y compris Paris)
au 01/10/2020

Dans le cadre des **mesures de protection liées au COVID-19**, la possibilité est donnée aux prescripteurs de ne pas remettre la preuve de prescription électronique (sur papier) à son patient. Il devra lui transmettre le **code RID (le numéro unique) de la prescription électronique (en lettres et chiffres) qui se trouve sous le code-barres.**

Cette transmission du seul code RID respecte les dispositions du RGPD.

À la pharmacie, le patient communiquera le **code RID (en lettres et chiffres) au pharmacien.** Celui-ci lui délivrera alors le médicament et archivera la prescription électronique.

Vidéo & E-learning

1. Chaîne Youtube –Abrumet

- Version en FR

2. Un e-learning a été réalisé par Vivel-Eenlijn en collaboration avec l'Inami.

Un point d'accréditation y est lié.

Vous pouvez aussi suivre la formation librement.

- Version FR :

- ✓ Inscrivez-vous ou insérez votre log in et mot de passe
- ✓ Dans l'onglet « catalogue », sélectionnez « les dernières règles concernant la prescription électronique et la validité de la prescription »
- ✓ Cliquez sur « entrer »

**Merci pour
votre attention**



Pour plus d'information : valerie.rosenbaum@abrumet.be